Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20261013-D_2026_70-DE

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg
République Française

Département du Finistère

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Date du conseil municipal 13/10/2026	**Délibération N° D_2026_070** **CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ABAISSEMENT DE TROTTOIR – 17 ROUTE DE PLOUDALMEZEAU**
Date de la convocation 06/10/2026	
Date de l'affichage 15/10/2026	
Date de transmission au contrôle de légalité 15/10/2026	
Nombre de membres En exercice : 19 En présence : 19 Votant : 19	

Le treize octobre deux mil vingt-six, à vingt heures, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUÉNÈS, convoqués le six octobre 2026,

Etaient présents : Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Tanguy LE GOFF, Elisabeth LE GALL, Thierry ROLLAND, Nelly AZIRIA-PERROT, Jean-Luc KERGLONOU, Marie-Eve CORBEL, Thierry BILCOT, Karine GAUDISIABOIS, Frank DELVAUX, Pauline LE GOFF, Nicolas FRAVAL, Isabelle LAMOUR, Marc JEZEQUEL, Guylaine MARZIN, Julien SIMONNET, Raymonde MINGANT et Maxime TALARMAIN.

Madame Guylaine MARZIN est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 029-212901193-20261013-D_2026_70-DE

➲ Exposé

Il est présente au Conseil Municipal une réalisation de travaux d'abaissement de trottoir pour la propriétaire de la parcelle située au 17 route de Ploudalmézeau 29 290 LANRIVOARÉ pour accéder à sa propriété avec un véhicule.

Ces travaux seront réalisés par l'intermédiaire de la commune et une refacturation à l'administré sera établie.

Pour valider ces conditions de réalisation, une convention financière analysée comme une offre de concours pour effectuer ces travaux d'abaissement de trottoir (création d'un bateau), sera établie et signée entre la commune et l'administré.

Cette convention a pour objet de fixer les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux d'accès rendus nécessaires pour la création d'un accès véhicule à l'immeuble.

➲ Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le Madame Julie CASTELAIN sise 17 route de Ploudalmézeau à Lanrivoaré (29290) et la commune de LANRIVOARE afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par le propriétaire à la commune.

Considérant que le financement par Madame Julie CASTELAIN pour des travaux d'abaissement de trottoir, 17 route de Ploudalmézeau à Lanrivoaré (29290) s'établit à 2 474.52 € TTC ;

➲ Décide

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour »), le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** Le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer la convention annexée à la présente délibération, pour un montant de 2 474.52 € TTC à la charge du propriétaire du 17 route de Ploudalmézeau à Lanrivoaré (29290).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 13 octobre 2026,

Le Maire,
Joseph RAGUÉNÈS,

La secrétaire,
Guylaine MARZIN,

M. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État